

habile é reconnues sur la cause du man-
que d'eau dont se plaignent les citoyens
qui résident dans les parties les plus
élevées de la ville, aussi sur la manière
la plus économique et la plus propre d'y
remédier."

Rés. du. — "Qu'une annonce soit publiée
dans les journaux en la manière ordinaire,
d'hui au 2 mars prochain, pour
demander les services des personnes qui
désirent remplir la charge de cotiseur
pour l'année courante."

Résolu. — "Que le comité des Chemins
soit chargé de considérer et rapporter s'il
serait à propos d'établir ailleurs le maga-
sin de pompe de la rue la Montagne en
face du parlement, ou du le remplacer
par un édifice plus convenable, en ayant
égard dans le dernier cas à la disparition
l'empiétement du magasin actuel sur la
voie publique."

24 février 1860

Résolu. — "Que l'offre contenue dans
la lettre de l'assistant commissaire des
Travaux Publics du 20 décembre dernier,
touchant l'élargissement de la rue Port
Dauphin, soit acceptée aux conditions
suivantes, savoir : 1o Qu'il sera fait un
trois-trait en maîtres en dehors de la clôture
du gouvernement, dont le coût n'excé-
dera pas cent piastres. 2o Qu'il sera payé
une rente nominale de un schelling par
année à la Couronne. 3o Qu'en reprenant
la terrain cédé par le présent, le gouver-
nement portera la largeur de la rue Port
Dauphin à trente-deux pieds mesure
anglaise. 4o Que son Honneur le Maire
soit autorisé à signer les actes nécessaires
à cet effet. Et 5o Que l'argent nécessaire
pour faire l'amélioration en question soit
pris sur le fonds généraux de la cité."

Résolu. — "Que les règlements tels
qu'amendés avant la passation du règle-
ment en date du 12 avril 1858 demeurent
en force."

Résolu. — "Que les 1er, 2e, 3e, 4e, 5e,
6e, 7e, 8e, article du règlement en date
du 12 avril 1858 demeurent tels qu'ils
sont, et que la 9e clause du dit règlement
soit renvoyée au comité des règlements
pour qu'il y fasse les changements néces-
saires au sujet d'un parc aux animaux
à établir au marché Champlain avec ins-
truction de faire rapport."

Résolu. — "Qu'il est urgent, si l'on
veut retirer de bons intérêts du loyer de
nos éaux, d'adopter un règlement qui ne
permette à personnes de vendre en dehors
des éaux sur les marchés aucune espèce
de viande, excepté aux cultivateurs qui
pourront vendre leurs animaux en entier
ou par quartier, avec les débris."

8 mars 1860.

Résolu. — "Que quatre cents piastres
soient votées pour payer le peinturage
de la halle du marché St. Paul; que
neuf cent trente piastres soient votées
pour faire peindre l'intérieur (deux

couches) de la halle Champlain; et six
cents piastres pour y faire introduire le
gaz, c'est à dire y faire poser les tuyaux,
lampes, etc."

Résolu. — "Que la soumission de Mi-
chael Hurley qui offre de peindre les
numéros des charretiers dont la corpora-
tion pourra avoir besoin cette année, sui-
vant l'échantillon qui est maintenant
devant le comité de police, moyennant
un louis treize chelins et quatre deniers
pour cinquante numéros simples et cin-
quante numéros doubles, soit acceptée."

MM. Joseph Grondin et Antoine S.
Matte ayant reçu la majorité des voix
ont été déclarés élus cotiseurs de cette
cité pour l'année courante.

Résolu. — "Que le comité de police re-
çoive instruction de faire publier à l'ave-
nir les noms de tous les boulangers dont
le pain sera saisi pour faux poids."

15 mars 1860.

Résolu. — "Que les 426e et 429e rap-
ports du comité des Finances, relative-
ment aux impressions de ce Conseil,
soient renvoyés de nouveau au dit comité,
afin de permettre à M. A. Côté et Cie de
donner des explications aux sujet des
soumissions par lui faites."

Résolu. — "Que le comité des marchés
soit prié de considérer à propos de met-
tre en force ou d'amender à cet effet le
règlement qui autorise de faire jager les
vaisseaux fréquentant le havre du Palais;
ainsi que l'avantage à retirer d'un sys-
tème régulier de numérotage et d'enre-
gistrement de ces vaisseaux."

MM. Owen Murphy et Barthélemi
Verret ayant reçu le plus grand nombre
de voix, ont été déclarés élus auditeurs
de cette cité pour un an.

CORRESPONDANCES.

PROVERBE.

TOUT VIENT A SOUHAIT A QUI SAIT ATTENDRE

Aix : Au clair de la lune, etc.

La persévérance
Au succès conduit ;
Souvent l'inconstance
A nos desseins nuit.
Facile à comprendre
Est pour nous ce fait !
A qui sait attendre
Tout vient à souhait.

Après la Fortune
Chacun veut courir,
La chance opportune
Est rare à saisir.
Mieux voudrait la prendre
Lorsqu'elle paraît.
A qui sait attendre
Tout vient à souhait.

Quant au mariage,
L'avis est sensé ;
L'amant le plus sage
Est le moins pressé ;
Feu prompt à s'éprendre
Passe comme un trait.
A qui sait attendre
Tout vient à souhait.

Ce conseil s'adresse
Aux jeunes époux ;
Pour qui l'Hymen tresse
Ses nœuds les plus doux.
Un amour trop tendre
Vit s'éteindrait,
A qui sait attendre
Tout vient à souhait.

On peut être brave
Et non pétulant ;
Tel est le Butave
Qui passe pour lent.
Avant d'entreprendre
Il prévoit l'effet.
A qui sait attendre
Tout vient à souhait.

D'humeur différente
Est l'Américain ;
La lenteur imprudente
Emeut son dédain.
Voudrait-il entendre
Quiconque dirait :
A qui sait attendre
Tout vient à souhait ?

Cherches-tu la gloire,
L'or, les dignités ?
Si tu veux m'en croire,
Marche à pas comptés.
Il faut te défendre
Contre leur attrait.
A qui sait attendre
Tout vient à souhait.

Soit dans la science,
Soit dans les beaux arts,
De l'impatience
Fuyons les écarts.
A force d'apprendre
On devient parfait.
A qui sait attendre
Tout vient à souhait.

Dans trente ans sans doute,
En faisant effort,
Nous aurons la route
De la rive nord.
Grâce devras rendre
Pour un tel bienfait,
A qui sait attendre
Tout vient à souhait.

OBSERVATEUR.